

FINANCIAL STATEMENTS 2023



For the sake of consistency, the financial statements are presented in their original French version.

RAPPORT DE LA DIRECTION

La responsabilité des états financiers non consolidés et de tous les renseignements présentés dans le rapport annuel relève de la Direction des Producteurs de lait du Québec (ci-après l'« Organisation »). Les états financiers non consolidés ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, à l'exception du fait qu'ils n'incluent pas les comptes du Fonds de défense des producteurs de lait qui sont présentés distinctement lors de l'assemblée annuelle, et ils ont été approuvés par le conseil d'administration.

Dans le cadre de ses responsabilités, la Direction maintient des systèmes de contrôles internes comprenant des politiques et des procédures et la séparation des tâches et des responsabilités. Ces systèmes sont conçus en vue de fournir l'assurance que l'actif de l'Organisation est bien sauvegardé, que toutes les opérations sont dûment autorisées, correctement inscrites et présentées et que nous pouvons nous fier aux registres comptables pour la préparation des états financiers non consolidés. Aux systèmes de contrôles internes s'ajoutent un programme de vérifications internes ainsi que des revues appropriées effectuées par la Direction.

L'auditeur indépendant Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., nommé par l'Assemblée générale, a audité les états financiers non consolidés de l'Organisation conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et a présenté le rapport qui suit.

Le président du Conseil,

Daniel Gobeil

Le 1^{er} vice-président,

Alain Brassard

Le 22 février 2024

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux producteurs visés par le Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés des Producteurs de lait du Québec (Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec) (ci-après l'« Organisation »), qui comprennent le bilan non consolidé au 31 décembre 2023 et les états non consolidés des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie ainsi que de l'évolution du solde à percevoir des producteurs du Fonds du pool et de l'évolution de la réserve d'ajustements du Système centralisé de vente des quotas pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers non consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisation au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Les comptes du Fonds de défense des producteurs de lait ont fait l'objet d'un audit d'états financiers distinct et n'ont pas été inclus dans les états financiers non consolidés ci-joints. Cela résulte d'une décision prise par la Direction il y a plusieurs années. À cet égard, ces états financiers non consolidés ne sont pas conformes aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les incidences de cette dérogation sur les états financiers non consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022 n'ont pas été définies. Nous avons exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers non consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 en raison des incidences de cette dérogation aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers non consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers non consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers non consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers non consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider l'Organisation ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de

détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers non consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers non consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers non consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer

une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisation à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers non consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers non consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers non consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Brossard

Le 22 février 2024

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A117013

BILAN NON CONSOLIDÉ

au 31 décembre 2023

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Fonds de développement \$	Fonds du pool \$	SCVQ \$	Élimination* \$	2023 Total \$	2022 Total \$
Actif								
Court terme								
Encaisse	5 939 504	6 810 710	—	19 544 438	16 637 091	—	48 931 743	59 365 034
Débiteurs (note 3)	510 449	409 569	—	286 003 909	1 836 665	—	288 760 592	289 254 019
Créances interfonds, sans intérêt	4 831 921	2 417 060	4 565	—	—	(7 253 546)	—	—
Placements (note 5)	3 503 737	4 703 737	—	—	5 500 000	—	13 707 474	9 200 000
Frais payés d'avance	1 760 891	224 334	—	215 200	—	—	2 200 425	920 540
Solde à percevoir des producteurs	—	—	—	2 860 240	—	—	2 860 240	1 871 356
	16 546 502	14 565 410	4 565	308 623 787	23 973 756	(7 253 546)	356 460 474	360 610 949
Long terme								
Sommes à percevoir des producteurs (note 4)	—	—	—	208 937	—	—	208 937	80 808
Placements (notes 5 et 15)								
Participations dans les sociétés satellites	119	—	—	—	—	—	119	119
Coentreprise	—	—	1 925 854	—	—	—	1 925 854	1 738 220
Autres placements	1 500 000	5 000 000	229 546	—	1 000 000	—	7 729 546	15 666 298
	1 500 119	5 000 000	2 155 400	—	1 000 000	—	9 655 519	17 404 637
Immobilisations corporelles (note 7)								
Actif incorporel (note 8)	979 275	23 353	—	—	—	—	1 002 628	961 866
Autres éléments d'actif	3 674 851	—	—	—	—	—	3 674 851	1 979 130
	334 148	—	—	—	—	—	334 148	327 512
	23 034 895	19 588 763	2 159 965	308 832 724	24 973 756	(7 253 546)	371 336 557	381 364 902
Passif								
Court terme								
Créditeurs et charges à payer (note 9)	3 336 645	4 875 939	—	302 703 109	17 730 475	—	328 646 168	339 784 423
Créances interfonds, sans intérêt	608 838	—	162 697	6 129 615	352 396	(7 253 546)	—	—
Réserve d'ajustements (note 6)	—	—	—	—	6 890 885	—	6 890 885	7 643 045
Revenus reportés (note 4)	213 389	—	—	—	—	—	213 389	195 107
	4 158 872	4 875 939	162 697	308 832 724	24 973 756	(7 253 546)	335 750 442	347 622 575
Long terme								
Revenus reportés (note 4)	1 671 024	—	—	—	—	—	1 671 024	99 575
	5 829 896	4 875 939	162 697	308 832 724	24 973 756	(7 253 546)	337 421 466	347 722 150
Soldes de fonds								
Investis en immobilisations	4 286 241	23 353	—	—	—	—	4 309 594	2 758 746
Grevés d'affectations externes								
Affectés aux Programmes- qualité du lait	(324 588)	—	—	—	—	—	(324 588)	(206 579)
Affectés au programme proAction	(1 554 125)	—	—	—	—	—	(1 554 125)	(142 750)
Affectés à Novalait inc. et au Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicommiss)	—	—	2 155 400	—	—	—	2 155 400	2 097 043
Libres d'affectations	14 797 471	14 689 471	(158 132)	—	—	—	29 328 810	29 136 292
	17 204 999	14 712 824	1 997 268	—	—	—	33 915 091	33 642 752
	23 034 895	19 588 763	2 159 965	308 832 724	24 973 756	(7 253 546)	371 336 557	381 364 902

Engagements (note 14)

* Les créances interfonds présentées dans les fonds particuliers sont éliminées dans la colonne des totaux.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

RÉSULTATS NON CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 décembre 2023

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Fonds de développement \$	2023 Total \$	2022 Total \$
Produits					
Prélèvements	18 637 139	48 074 380	381 669	67 093 188	63 692 080
Retenues-qualité	801 595	—	—	801 595	1 051 029
Pénalité proAction	218 625	—	—	218 625	373 508
Intérêts	1 795 219	652 797	—	2 448 016	1 092 849
	21 452 578	48 727 177	381 669	70 561 424	66 209 466
Charges					
Activités de promotion	—	3 770 982	—	3 770 982	4 020 494
Campagnes publicitaires	—	23 039 911	—	23 039 911	25 087 910
Contribution et cotisation aux Producteurs laitiers du Canada	1 121 106	22 627 494	—	23 748 600	19 996 085
Contribution à l'Union des producteurs agricoles	3 457 766	—	—	3 457 766	3 508 393
Exploitation	9 733 356	900 541	—	10 633 897	11 219 753
Formation, information et publications	199 198	—	—	199 198	194 502
Programme proAction	1 772 750	—	—	1 772 750	1 888 076
Programmes-qualité du lait	744 997	—	—	744 997	689 921
Quote-part de la perte de Novalait inc.	—	—	385 944	385 944	366 321
Recherche	331 757	—	—	331 757	481 296
Retenues-qualité versées aux entreprises laitières coopératives	381 186	—	—	381 186	567 687
Réunions des administrateurs et des membres	1 822 097	—	—	1 822 097	1 476 581
	19 564 213	50 338 928	385 944	70 289 085	69 497 019
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	1 888 365	(1 611 751)	(4 275)	272 339	(3 287 553)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

ÉVOLUTION DE LA RÉSERVE D'AJUSTEMENTS DU SYSTÈME CENTRALISÉ DE VENTE DES QUOTAS

Exercice terminé le 31 décembre 2023

	2023 \$	2022 \$
Recettes provenant des producteurs de lait pour l'achat de quotas	268 013 520	194 861 280
Versements aux producteurs de lait pour la vente de quotas	268 765 680	195 278 400
Insuffisance des recettes par rapport aux versements	(752 160)	(417 120)
Réserve d'ajustements au début	7 643 045	8 060 165
Réserve d'ajustements à la fin (note 6)	6 890 885	7 643 045

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS NON CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 décembre 2023

	Fonds d'administration			
	Investi en immobilisations \$	Grevés d'affectations externes		Libre d'affectations \$
		Affecté aux Programmes-qualité du lait \$	Affecté au programme proAction \$	
Soldes au début	2 725 484	(206 579)	(142 750)	11 350 918
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(570 135)*	(324 588)	(1 554 125)	4 337 213
Acquisitions nettes d'immobilisations	2 130 892	—	—	(2 130 892)
Virement interfonds	—	206 579	142 750	1 240 232
Soldes à la fin	4 286 241	(324 588)	(1 554 125)	14 797 471

* Le montant de l'insuffisance des produits par rapport aux charges du solde de fonds investi en immobilisations du Fonds d'administration comprend un amortissement des immobilisations d'un montant de 702 493 \$ (419 874 \$ en 2022) et un amortissement des revenus reportés liés aux immobilisations d'un montant de 132 358 \$ (125 250 \$ en 2022).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

ÉVOLUTION DU SOLDE À PERCEVOIR DES PRODUCTEURS DU FONDS DU POOL

Exercice terminé le 31 décembre 2023

	Ventes de lait \$	Frais de transport \$	Qualité – Fonds de compensation* \$	2023 Total \$	2022 Total \$
Recettes					
Provenant des ventes de lait (note 10)	3 375 314 773	—	—	3 375 314 773	3 250 598 148
Intérêts	882 990	—	—	882 990	437 064
	3 376 197 763	—	—	3 376 197 763	3 251 035 212
Distribution des recettes					
Versements nets aux producteurs	3 164 412 066	—	—	3 164 412 066	3 057 980 939
Déduction pour frais de transport	130 744 834	(130 744 834)	—	—	—
Prélèvements	67 093 188	—	—	67 093 188	63 692 080
Retenues-qualité	801 595	—	—	801 595	1 051 029
Pénalité proAction	218 625	—	—	218 625	373 508
Cession temporaire de quotas	7 772 431	—	—	7 772 431	7 473 565
Frais d'analyse des échantillons de lait	2 881 116	—	—	2 881 116	2 666 632
Frais d'analyse de dépistage des antibiotiques	1 638 244	—	—	1 638 244	1 626 753
Frais de transport et de mise en commun des frais de transport (note 11)	—	131 486 924	—	131 486 924	120 210 388
Programme de calibrage	213 585	—	—	213 585	184 892
Programme de lait-école	334 311	—	—	334 311	324 004
Vérification et analyses relatives au paiement du lait	334 562	—	—	334 562	381 279
	3 376 444 557	742 090	—	3 377 186 647	3 255 965 069
Insuffisance des recettes sur la distribution des recettes	(246 794)	(742 090)	—	(988 884)	(4 929 857)
Soldes à verser (à percevoir) aux producteurs au début	363 763	(2 385 119)	150 000	(1 871 356)	3 058 501
Soldes à verser (à percevoir) aux producteurs à la fin (note 12)	116 969	(3 127 209)	150 000	(2 860 240)	(1 871 356)

* Fonds de compensation constitué en vertu de l'article 7.11 des conventions de mise en marché du lait relativement à une contamination de lait d'un silo d'usine. Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

Fonds de publicité et promotion		Fonds de développement		2023 Total \$	2022 Total \$
Investi en immobilisations \$	Libre d'affectations \$	Affecté à Novalait inc. et au FDILQ (en fidéicommis) \$	Libre d'affectations \$		
33 262	17 880 874	2 097 043	(95 500)	33 642 752	36 930 305
(9 909)	(1 601 842)	58 357	(62 632)	272 339	(3 287 553)
—	—	—	—	—	—
—	(1 589 561)	—	—	—	—
23 353	14 689 471	2 155 400	(158 132)	33 915 091	33 642 752

FLUX DE TRÉSORERIE NON CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 décembre 2023

	2023 \$	2022 \$
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges du Fonds d'administration, du Fonds de publicité et promotion et du Fonds de développement de l'industrie laitière	272 339	(3 287 553)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	550 419	429 783
Amortissement de l'actif incorporel	161 983	—
Perte de valeur relative aux actifs	—	1 892 936
Quote-part de la perte de Novalait inc.	385 944	366 321
	1 370 685	(598 513)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement, des autres éléments d'actif et des revenus reportés		
Insuffisance des recettes sur la distribution des recettes du Fonds du pool	(988 884)	(4 929 857)
Insuffisance des recettes par rapport aux versements du Système centralisé de vente des quotas	(752 160)	(417 120)
Autres (note 16)	(10 341 618)	13 604 025
	(12 082 662)	8 257 048
	(10 711 977)	7 658 535
Activités d'investissement		
Acquisitions de placements	(16 644 300)	(16 440 264)
Dispositions de placements	19 500 000	17 200 000
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(591 181)	(830 204)
Acquisitions de l'actif incorporel	(1 857 704)	(1 811 279)
Sommes à percevoir des producteurs	(128 129)	(28 100)
	278 686	(1 909 847)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(10 433 291)	5 748 688
Encaisse au début	59 365 034	53 616 346
Encaisse à la fin	48 931 743	59 365 034

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2023

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISATION

Les Producteurs de lait du Québec (l'« Organisation ») sont constitués en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels* et regroupent les producteurs de lait de la province. À titre d'administrateurs du Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec, ils réalisent la mise en marché collective du lait de vache produit au Québec en vertu de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*.

Il s'agit d'un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* et de la *Loi sur les impôts du Québec* et est exempté des impôts sur le revenu.

2. MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers non consolidés de l'Organisation sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCCOSBL), à l'exception du fait que les comptes du Fonds de défense des producteurs de lait qui ont fait l'objet d'un audit distinct n'ont pas été inclus dans les présents états financiers non consolidés.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Organisation sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et passifs financiers de l'Organisation provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers provenant d'opérations entre apparentés sont comptabilisés aux résultats non consolidés au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Organisation provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement. Dans le cas des actifs et passifs financiers de l'Organisation provenant d'opérations entre apparentés, ceux-ci sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'Organisation détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Organisation détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou dans le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats non consolidés à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats non consolidés au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Organisation est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou ceux qui sont rachetables en tout temps sans pénalité.

Comptabilité par fonds

Les états financiers non consolidés de l'Organisation comptent six fonds, dont cinq sont présentés et regroupés selon le secteur d'activité et le mandat qui lui est confié. L'Organisation distingue trois secteurs d'activité :

- administration du plan conjoint et services aux membres;
- mise en marché du lait;
- administration d'un système d'échange des quotas.

Le premier secteur d'activité, administration du plan conjoint et services aux membres, regroupe quatre fonds : le Fonds d'administration, le Fonds de publicité et promotion, le Fonds de développement de l'industrie laitière et le Fonds de défense des producteurs de lait (non présenté). Ce secteur d'activité est entièrement financé par les producteurs membres.

Les produits, les charges, les actifs et les passifs afférents à l'administration de l'Organisation et du plan conjoint, les produits, les charges, les actifs et les passifs destinés à mettre en application des programmes d'amélioration de la qualité du lait et d'aide technique aux producteurs qui éprouvent des difficultés à satisfaire aux normes ainsi que les produits, les charges, les actifs et les passifs relatifs à l'administration du programme proAction sont présentés dans le Fonds d'administration, notamment l'administration des différents règlements, la négociation et l'application des conventions de mise en marché du lait, de la Convention de transport du lait et des ententes nationales, ainsi que les différents services aux producteurs sauf ceux couverts par d'autres fonds. Ces activités sont financées par le prélèvement pour l'administration du plan conjoint, par les retenues appliquées sur les versements des producteurs qui ne satisfont pas aux normes de qualité et par la pénalité proAction appliquée aux producteurs qui ne sont pas titulaires d'un certificat proAction pour faire suite à un manquement aux volets mis en œuvre. Les sommes recueillies pour les résultats positifs au dépistage des antibiotiques sont versées dans un fonds de compensation jusqu'à ce que celui-ci atteigne un montant maximum de 150 000 \$. Ces sommes sont conservées dans le Fonds du pool.

Les produits, les charges, les actifs et les passifs afférents aux activités de promotion du lait et des produits laitiers ainsi qu'au maintien et au développement des marchés sont présentés dans le Fonds de publicité et promotion. L'Organisation administre ces programmes sur le territoire québécois, à l'exception du secteur nutrition qui est administré par Les Producteurs laitiers du Canada. Ces activités sont financées par le prélèvement de publicité.

Les produits, les charges, les actifs et les passifs afférents à la recherche stratégique pour le secteur laitier sont présentés dans le Fonds de développement de l'industrie laitière. Ce fonds présente les placements détenus par les producteurs dans le Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicommiss) et la société Novalait inc., organismes formés en partenariat avec les transformateurs laitiers québécois. Les producteurs contribuent aux activités de ce fonds par le prélèvement pour le Fonds de développement de l'industrie laitière.

Le Fonds de défense des producteurs de lait a été constitué afin de donner aux producteurs de lait du Québec les moyens de financer des projets et des activités liés à la défense des intérêts économiques de ces producteurs. Ces activités sont financées par le prélèvement du Fonds de défense.

Le deuxième secteur d'activité, mise en marché du lait, présente les activités du Fonds du pool. Au moyen de leur plan conjoint, les producteurs ont délégué aux Producteurs de lait du Québec la responsabilité de la commercialisation de tout le lait produit et la négociation de toutes les conditions de vente.

Les actifs et les passifs afférents à la vente en commun de tout le lait produit au Québec ainsi que la mise en commun des frais de transport du lait sont présentés dans le Fonds du pool selon les modalités du Règlement sur le paiement du lait aux producteurs et du Règlement sur la mise en commun des frais de transport du lait. Ce fonds présente également les sommes recueillies afin de compenser toute usine du Québec ayant reçu du lait contaminé par un antibiotique, non détectable par une méthode rapide de détection à la réception à l'usine et qui aurait été entreposé dans un silo.

Le troisième secteur d'activité, administration d'un système d'échange des quotas, vise à faciliter les transactions entre les producteurs. Les actifs et les passifs, afférents aux transactions d'achat et de vente de quotas par les producteurs de lait du Québec réalisées par le Système centralisé de vente des quotas (SCVQ), sont présentés dans le fonds du Système centralisé de vente des quotas. Afin d'assurer le bon fonctionnement du système, le Fonds d'administration avance les liquidités nécessaires au besoin.

Participations dans les sociétés satellites

L'Organisation a choisi de comptabiliser les participations dans les sociétés satellites selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

Participation dans la coentreprise

L'Organisation a choisi de présenter des états financiers non consolidés seulement et de comptabiliser la participation dans la coentreprise selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

De plus, l'Organisation présente à la note 15 les informations additionnelles exigées dans les NCCOSBL.

Dépréciation des participations dans les sociétés satellites et la coentreprise

À chaque date de fin d'exercice, l'Organisation détermine, pour toute participation, s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Organisation détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou dans le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'une participation, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats non consolidés à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur une participation est comptabilisée aux résultats non consolidés au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Immobilisations corporelles et actif incorporel

Les immobilisations corporelles et l'actif corporel acquis sont comptabilisés au coût.

Amortissement

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire selon les périodes suivantes :

	Périodes
Matériel et systèmes informatiques	3 et 5 ans
Équipement de bureau	5 ans
Logiciel	8 ans
Matériel roulant	8 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou qu'un actif incorporel a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats non consolidés et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Constataion des produits

Les principaux produits de l'Organisation sont les produits de prélèvements, de retenues-qualité et la pénalité proAction. Les produits de prélèvements sont constatés conformément aux règlements selon le nombre de kilogrammes de solides totaux contenus dans le lait lorsque le montant est déterminable et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits de retenues-qualité et la pénalité proAction sont constatés au moment où ils sont mesurables et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les intérêts proviennent des soldes excédentaires d'encaisse, des dépôts à terme, des placements garantis liés aux marchés et des prêts encaissables sur demande. Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

L'Organisation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Les pénalités pour des livraisons de lait non déclarées sont constatées lorsque le montant est déterminé, que la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a rendu une décision favorable à une demande d'ordonnances sur acquiescement et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Régime de retraite

Le régime complémentaire de retraite de l'Organisation intègre un volet à cotisations définies et, depuis janvier 2010, un volet à prestations définies.

L'Organisation participe au régime interentreprises du Régime complémentaire de retraite des employés de l'Union des producteurs agricoles et ses partenaires. Les prestations du régime sont capitalisées dans une caisse de retraite au bénéfice de tous les participants du régime. Selon la dernière évaluation actuarielle du régime de retraite interentreprises effectuée le 31 décembre 2021, ce régime présente un déficit de solvabilité de 3 631 800 \$. Étant donné que les informations requises pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations définies ne sont pas disponibles, l'Organisation applique la comptabilité des régimes à cotisations définies.

Au cours de l'exercice, l'Organisation a versé au régime complémentaire de retraite des cotisations s'élevant à 387 975 \$ (343 283 \$ en 2022) pour tout le personnel participant couvrant les volets à prestations définies.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers non consolidés, la Direction de l'Organisation doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers non consolidés et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la Direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Organisation pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

3. DÉBITEURS

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Fonds du pool \$	SCVQ \$	2023 Total \$	2022 Total \$
Clients et autres	132 451	121 294	—	—	253 745	160 325
Entreprises laitières	—	—	284 490 882	—	284 490 882	286 576 574
Intérêts courus	118 242	268 301	67 464	140 083	594 090	572 538
Les Producteurs laitiers du Canada	—	1 932	—	—	1 932	874
Producteurs	—	—	217 363	1 484 248	1 701 611	1 066 103
Sociétés satellites	2 623	—	—	—	2 623	4 147
Subvention du MAPAQ	—	—	75 000	—	75 000	75 000
Taxes de vente	164 778	—	691 853	—	856 631	408 427
Transporteurs	—	—	461 347	—	461 347	212 605
Union des producteurs agricoles	92 355	18 042	—	212 334	322 731	177 426
	510 449	409 569	286 003 909	1 836 665	288 760 592	289 254 019

Les sommes à recevoir des entreprises laitières correspondent principalement aux montants à recevoir des transformateurs pour la valeur du lait de décembre ayant fait l'objet d'une facturation en janvier 2024, dont 82 % au 31 décembre 2023 (83 % au 31 décembre 2022) sont à recevoir de trois grandes entreprises laitières.

4. SOMMES À PERCEVOIR DES PRODUCTEURS ET REVENUS REPORTÉS

Ordinateurs de poche – Fonds d'administration et Fonds du pool

Pour la saisie des collectes de lait à la ferme, l'Organisation a acquis en 2023 des ordinateurs de poche pour 317 993 \$ (152 526 \$ en 2022). Ces sommes sont réparties dans les frais de transport selon la durée de vie utile estimative des investissements. Au cours de l'exercice, un montant de 132 358 \$ (137 925 \$ en 2022) a été porté aux frais de transport.

Au 31 décembre 2023, la somme à percevoir des producteurs et le solde des revenus reportés relatifs aux ordinateurs de poche s'élevaient à 367 885 \$ (182 250 \$ en 2022), dont 158 948 \$ (101 442 \$ en 2022) pour la partie à court terme imputable à l'année suivante et 208 937 \$ (80 808 \$ en 2022) pour la partie à long terme imputable aux années subséquentes.

De l'aide financière a été accordée à l'Organisation pour la réalisation de projets dans le cadre du Plan d'agriculture durable (PAD) et du Plan pour une économie verte 2030 (PEV). Au cours de l'exercice, un montant de 226 026 \$ a été porté aux produits et aux charges de recherche.

Au 31 décembre 2023, le solde des revenus reportés relatif à l'aide financière de ces projets de recherche s'élève à 1 509 465 \$, dont 47 378 \$ pour la partie à court terme imputable à l'année suivante et 1 462 087 \$ pour la partie à long terme imputable aux années subséquentes.

5. PLACEMENTS

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Fonds de développement \$	SCVQ \$	2023 Total \$	2022 Total \$
Participations dans les sociétés satellites						
Parts sociales de Valacta, société en commandite, et actions de catégorie A de Valacta inc.	52	—	—	—	52	52
Parts sociales du Centre d'insémination artificielle du Québec (CIAQ), société en commandite, et actions de catégorie A de Gestion CIAQ inc.	67	—	—	—	67	67
	119	—	—	—	119	119
Participation dans la coentreprise						
Actions et souscriptions d'actions ordinaires de catégorie A de Novalait inc.	—	—	1 925 854	—	1 925 854	1 738 220
Autres placements						
Dépôts à terme ¹	1 500 000	7 000 000	—	2 000 000	10 500 000	13 800 000
Prêts à l'Union des producteurs agricoles encaissables sur demande ¹	2 000 000	1 200 000	—	4 500 000	7 700 000	7 700 000
Placements garantis liés aux marchés ²	1 503 737	1 503 737	—	—	3 007 474	3 007 474
Avance au Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicommiss), sans intérêt ³	—	—	229 546	—	229 546	358 824
	5 003 737	9 703 737	229 546	6 500 000	21 437 020	24 866 298
Placements échéant au cours du prochain exercice	3 503 737	4 703 737	—	5 500 000	13 707 474	9 200 000
	1 500 000	5 000 000	229 546	1 000 000	7 729 546	15 666 298

- 1 Les dépôts à terme qui arrivent à échéance dans les 12 mois suivant la fin de l'année ainsi que les prêts encaissables sur demande sont classés dans les placements à court terme, puisque les intentions de la Direction sont d'utiliser ces sommes au cours du prochain exercice ou d'en exiger l'encaissement. Les dépôts à terme ainsi que les prêts encaissables portent intérêt à des taux variant de 3,90 % à 5,75 % (de 1,49 % à 5,00 % en 2022) et viennent à échéance de janvier 2024 à décembre 2028 (de janvier 2023 à décembre 2027 en 2022).
- 2 Les placements garantis liés aux marchés sont des placements dont le capital est garanti à 100 % à l'échéance. Un taux d'intérêt annuel minimum est garanti et un maximum annuel est fixé. Les intérêts sont versés à l'échéance selon l'évolution des cours d'un panier de titres boursiers donnés en référence. Au 31 décembre 2023, les placements détenus viennent à échéance en décembre 2024. Le taux d'intérêt annuel minimum garanti est de 1,55 % et le taux maximum annuel fixé est de 6,96 %. Le taux d'intérêt minimum est utilisé pour le calcul annuel des intérêts et le taux réel l'année de l'échéance.
- 3 L'avance au Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicommiss) est constituée des contributions versées qui serviront au paiement des actions de Novalait inc. Au cours de l'exercice, l'Organisation a souscrit à 57 358 actions ordinaires de catégorie A de Novalait inc. (45 149 actions en 2022) pour un coût de 573 579 \$ (451 490 \$ en 2022).

6. RÉSERVE D'AJUSTEMENTS – SYSTÈME CENTRALISÉ DE VENTE DES QUOTAS

La réserve d'ajustements représente la valeur monétaire des quotas que le Système centralisé de vente des quotas a généré ou pris en charge afin d'obtenir un équilibre entre les offres de vente et les offres d'achat.

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES – FONDS D'ADMINISTRATION ET FONDS DE PUBLICITÉ ET PROMOTION

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2023 Valeur comptable nette \$	2022 Valeur comptable nette \$
Matériel et systèmes informatiques	6 367 530	5 387 802	979 728	931 458
Matériel roulant	76 531	54 623	21 908	28 737
Équipement de bureau	5 340	4 348	992	1 671
	6 449 401	5 446 773	1 002 628	961 866

La charge d'amortissement pour l'exercice s'élève à 550 419 \$ (429 783 \$ en 2022).

8. ACTIF INCORPOREL – FONDS D'ADMINISTRATION

	2023 \$	2022 \$
Logiciel	3 674 851	1 979 130

9. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Fonds du pool \$	SCVQ \$	2023 Total \$	2022 Total \$
Charges sociales et retenues à la source	118 817	—	—	—	118 817	117 425
Coentreprise	—	—	73 664	—	73 664	74 426
Entreprises laitières	28 377	—	—	—	28 377	32 122
Fonds de mise en commun interprovincial	—	—	10 886 668	—	10 886 668	29 804 831
Fournisseurs et frais courus	2 277 840	4 290 647	597 583	—	7 166 070	8 597 950
Les Producteurs laitiers du Canada	—	306 637	—	—	306 637	327 973
Producteurs	23 938	—	275 802 853	17 730 475	293 557 266	287 722 088
Sociétés satellites	195 135	—	424 716	—	619 851	669 062
Taxes de vente	—	276 825	—	—	276 825	—
Transporteurs	—	—	14 917 625	—	14 917 625	11 786 089
Union des producteurs agricoles	692 538	1 830	—	—	694 368	652 457
	3 336 645	4 875 939	302 703 109	17 730 475	328 646 168	339 784 423

Les sommes dues aux producteurs et aux transporteurs correspondent principalement aux sommes dues relatives aux livraisons de lait et à la valeur des ventes de quotas sur le Système centralisé de vente des quotas de décembre payées en janvier 2024.

10. RECETTES PROVENANT DES VENTES DE LAIT – FONDS DU POOL

Le détail des recettes provenant des ventes de lait s'établit comme suit :

	2023 \$	2022 \$
Ventes provinciales	3 481 818 011	3 365 014 740
Résultat des péréquations canadiennes pour la mise en commun des ventes de lait	(106 503 238)	(114 416 592)
	3 375 314 773	3 250 598 148

11. FRAIS DE TRANSPORT ET DE MISE EN COMMUN DES FRAIS DE TRANSPORT – FONDS DU POOL

Le détail des frais de transport et de mise en commun des frais de transport s'établit comme suit :

	2023 \$	2022 \$
Frais de transport	130 015 868	116 628 309
Résultat de la péréquation interprovinciale pour la mise en commun des frais de transport	1 471 056	3 582 079
	<u>131 486 924</u>	<u>120 210 388</u>

12. SOLDE À VERSER AUX PRODUCTEURS – FONDS DU POOL

Le montant de 116 969 \$ à verser aux producteurs (363 763 \$ en 2022) est sujet à révision, par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, de l'utilisation des quantités de lait reçues par les entreprises laitières. Les corrections sont portées aux résultats de l'exercice où ils sont communiqués à l'Organisation.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'Organisation est exposée sont détaillés ci-dessous.

Risque de crédit

L'Organisation est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés au bilan non consolidé. L'Organisation a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les débiteurs et les prêts à l'Union des producteurs agricoles encaissables sur demande, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'Organisation ou les producteurs de lait.

Ce risque est réduit au minimum en raison de la qualité du crédit des parties auxquelles le crédit a été consenti, du suivi rigoureux des débiteurs et, pour les sommes à recevoir des entreprises laitières, en raison du programme de garantie de paiement du lait administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'Organisation l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt lié aux activités d'investissement.

Les dépôts à terme et les prêts à l'Union des producteurs agricoles encaissables sur demande portant intérêt à taux fixe exposent l'Organisation au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Les placements garantis liés aux marchés portant intérêt à taux variable exposent l'Organisation à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Les principaux objectifs de l'Organisation en ce qui a trait aux placements sont d'assurer la sécurité du capital investi, de garder un niveau élevé de liquidités et d'obtenir un rendement satisfaisant. L'Organisation gère le risque de taux d'intérêt en échelonnant les échéances. L'échelonnement des échéances contribue à améliorer le rendement moyen tout en réduisant la sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'Organisation est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Organisation est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan non consolidé.

L'Organisation couvre ses besoins de liquidités en préparant et en surveillant des prévisions détaillées des flux de trésorerie liés à ses activités de fonctionnement, en prévoyant ses activités de placement et de financement ainsi qu'en détenant des actifs pouvant être facilement transformés en encaisse.

14. ENGAGEMENTS

Dans le cours normal des activités, l'Organisation a conclu des ententes qui engagent des fonds pour les exercices financiers futurs. Les versements estimatifs futurs pour les trois prochains exercices s'établissent à 12 569 000 \$ en 2024, à 2 204 000 \$ en 2025 et à 877 000 \$ en 2026. Ces ententes se détaillent de la façon suivante :

Convention de l'immeuble

L'Organisation s'est engagée, en vertu d'une convention, à partager avec l'Union des producteurs agricoles et les autres partenaires de la Maison de l'UPA le gain net ou la perte nette réalisable lors de la cession de l'immeuble. La part de l'Organisation s'élève à 13,77 % en 2023. Cette convention prévoit également des modalités de partage advenant le retrait de partenaires sans que l'immeuble soit cédé. Cette convention est d'une durée indéterminée et l'Organisation peut se retirer sous réserve d'un préavis de 12 mois.

Location de locaux commerciaux

Le bail entre l'Organisation et l'Union des producteurs agricoles prévoit un loyer annuel de 334 000 \$. À moins d'être dénoncé, ce bail se renouvelle chaque année aux mêmes conditions, à l'exception des clauses monétaires qui pourront être ajustées.

Dosage des composants aux fins de paiement du lait

La Convention de dosage de composants des échantillons de lait de citernes et de producteurs aux fins de paiement du lait (« Convention de dosage ») se poursuit jusqu'à son renouvellement.

Un contrat de service couvre l'analyse des échantillons de lait qui ne sont pas visés par la Convention de dosage, afin que toutes les collectes de lait à la ferme fassent l'objet d'une analyse pour en déterminer la composition, la numération de cellules somatiques et la teneur en eau. Ce contrat se renouvelle au gré des parties. Les coûts de ces analyses supplémentaires sont assumés entièrement par Les Producteurs de lait du Québec.

Une Convention d'aide financière entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et Les Producteurs de lait du Québec est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2022 et prendra fin au plus tard le 31 mars 2025.

L'Organisation s'est ainsi engagée pour une somme nette de 2 899 000 \$ en 2024.

Vérification des déclarations de l'utilisation du lait

L'Organisation a signé, conjointement avec les signataires des Conventions de mise en marché du lait, une entente de services pour la vérification des déclarations de l'utilisation du lait. Cette entente d'une durée de cinq (5) ans a commencé en septembre 2021 et prendra fin en juillet 2026. Selon les modalités décrites aux Conventions, les frais de vérification sont assumés, en parts égales, par Les Producteurs de lait du Québec et les entreprises laitières.

Elle s'est ainsi engagée pour une somme de 271 000 \$ en 2024, de 280 000 \$ en 2025 et de 287 000 \$ en 2026.

Coûts de production

L'Organisation a signé un protocole d'entente pour la réalisation de l'enquête sur les coûts de production des entreprises laitières pour les années 2023 et 2024. Les versements futurs de ces ententes s'établissent à 377 000 \$ en 2024 et à 180 000 \$ en 2025.

Soutien technique aux producteurs de lait

L'Organisation a signé un contrat de service afin de fournir un service de soutien aux producteurs pour améliorer la qualité du lait à la ferme. Cette entente, d'une durée d'un an, se renouvelle au gré des deux parties. Les versements estimatifs pour l'année 2024 s'élèvent à 598 000 \$.

Frais de validation, d'évaluation des animaux et de recherche

L'Organisation s'est engagée à utiliser les sommes du fonds affecté au programme proAction pour couvrir une partie des frais de validation et des frais d'évaluation des animaux en lien au volet bien-être animal de ce programme.

Dans le cadre du Plan pour une économie verte 2030, l'Organisation s'est également engagée dans un projet de recherche sur la réduction des émissions de méthane entérique des troupeaux laitiers. Une Convention d'aide financière de 3 600 000 \$ entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et l'Organisation a d'ailleurs été signée en mars 2023 pour ce projet.

Les versements estimatifs nets sont de 1 201 000 \$ pour 2024.

Service de calibrage des bassins refroidisseurs

L'Organisation a signé une entente de service de calibrage des bassins refroidisseurs. Cette entente, d'une durée indéterminée, peut être résiliée par un consentement commun. Les versements estimatifs pour l'année 2024 s'élèvent à 233 000 \$.

Soutien aux conseils régionaux et services aux producteurs

Les Producteurs de lait du Québec retiennent les services des fédérations régionales de l'Union des producteurs agricoles pour soutenir ses conseils régionaux et offrir des services aux producteurs de toutes les régions.

Des contrats de service ont été signés et se renouvellent annuellement au gré des parties. La valeur estimative des coûts des services pour 2024 s'établit à 1 565 000 \$.

Campagnes publicitaires, activités de promotion et programme de lait-école

L'Organisation a signé un contrat de service pour la réalisation des activités de communication marketing renouvelable annuellement. L'organisation a de plus signé une lettre d'entente avec une agence pour la planification et le placement média, des protocoles d'entente non résiliables à titre de commanditaire pour différents événements et activités de promotion ainsi que des ententes de bonification du programme de lait-école pour les années scolaires 2020-2025.

L'Organisation s'est ainsi engagée pour une somme de 4 522 000 \$ en 2024, de 1 300 000 \$ en 2025 et de 590 000 \$ en 2026.

Autres

L'Organisation participe au financement de différents projets d'intérêt pour la production laitière, dont la promotion de la production laitière et de la profession de producteur de lait ainsi qu'un programme de lait-école. Les déboursés annuels prévus s'établissent à 569 000 \$ en 2024 et à 444 000 \$ en 2025.

15. SOCIÉTÉS ET ORGANISMES APPARENTÉS

L'Union des producteurs agricoles et Les Producteurs laitiers du Canada

En tant que syndicat professionnel représentant les producteurs de lait de la province, Les Producteurs de lait du Québec sont affiliés à l'Union des producteurs agricoles et aux Producteurs laitiers du Canada de par le fait qu'ils détiennent un intérêt économique. Un contrat signé par les représentants de l'Organisation et l'Union des producteurs agricoles prévoit les conditions associées à cette affiliation.

L'Union des producteurs agricoles a, entre autres, la fonction de promouvoir, de défendre et de développer les intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux des productrices et des producteurs de lait du Québec.

Les Producteurs laitiers du Canada sont l'organisme national de lobby, de politique et de promotion qui représente tous les producteurs de lait du Canada. Cette fédération regroupe les agences provinciales de mise en marché du lait et les organisations laitières provinciales.

Valacta, société satellite

L'Organisation détient 52 % des parts sociales de Valacta, société en commandite, et 52 % du capital-actions de Valacta inc. Selon la convention de la société en commandite et la convention entre actionnaires, l'Organisation détient 31 % des droits de vote, selon sa représentation au conseil d'administration, et n'a droit à aucune distribution des bénéfices ni aucun versement de dividendes.

Valacta, société en commandite, est constituée en vertu des articles 2236 et suivants du *Code civil du Québec*. Les affaires de la société sont gérées par le commandité, Valacta inc., société constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec.

La mission de Valacta est de différencier et de renforcer le secteur de la production laitière québécoise en stimulant le développement du savoir et sa diffusion auprès des producteurs laitiers du Québec.

Centre d'insémination artificielle du Québec, société satellite

L'Organisation détient 33 1/3 % des parts sociales du Centre d'insémination artificielle du Québec (CIAQ), société en commandite, et 33 1/3 % du capital-actions de Gestion CIAQ inc. Selon la convention de la société en commandite et la convention entre actionnaires, l'Organisation n'a droit à aucune distribution des bénéfices ni aucun versement de dividendes.

Le Centre d'insémination artificielle du Québec (CIAQ), société en commandite, est constitué en vertu des articles 2236 et suivants du *Code civil du Québec*. Les affaires de la société sont gérées par le commandité, Gestion CIAQ inc., société constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec.

La société a pour objet de promouvoir la recherche et le développement dans les domaines de l'amélioration génétique et des nouvelles techniques de reproduction ainsi que l'insémination artificielle, de commercialiser la semence de taureaux et de fournir des services aux producteurs de lait et de bovins.

Novalait inc., coentreprise

L'Organisation détient 50 % du capital-actions de la société Novalait inc.

Novalait inc. est constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions du Québec. La société a pour mission d'assurer, par son leadership et ses actions, le développement et la valorisation des connaissances et des innovations en vue de favoriser la croissance durable de l'industrie laitière du Québec.

Les états financiers condensés de Novalait inc. au 31 juillet 2023 se présentent comme suit:

	2023 \$	2022 \$
Situation financière		
Total des actifs	4 052 721	3 805 344
Total des passifs	201 012	328 904
Capitaux propres	3 851 709	3 476 440
	4 052 721	3 805 344
Résultats des activités		
Total des produits	145 493	20 169
Total des charges	917 381	752 811
Perte nette	(771 888)	(732 642)
Flux de trésorerie		
Sorties de fonds – activités d'exploitation	(679 000)	(777 573)
Entrées de fonds – activités de financement	881 051	885 296
Sorties de fonds – activités d'investissement	(460 818)	(241 570)
Diminution de l'encaisse	(258 767)	(133 847)

La quote-part de l'Organisation dans la coentreprise est de 50 %.

16. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE NON CONSOLIDÉS

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement, des autres éléments d'actif et des revenus reportés.

	2023 \$	2022 \$
Débiteurs	493 427	(37 331 896)
Frais payés d'avance	(1 279 885)	819 055
Autres éléments d'actif	(6 636)	(8 835)
Créditeurs et charges à payer	(11 138 255)	50 090 025
Revenus reportés	1 589 731	35 676
	(10 341 618)	13 604 025

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà mentionnées dans les états financiers non consolidés, l'Organisation a conclu les opérations suivantes qui ont eu lieu dans le cours normal des activités et qui sont comptabilisées à leur valeur d'échange à l'exclusion des instruments financiers qui en découlent :

	2023 \$	2022 \$
Union des producteurs agricoles		
État des résultats		
Charges d'exploitation : loyer, services techniques et promotion de la profession agricole	911 672	861 483
Produits : intérêts	373 261	129 274
Valacta, société satellite		
État des résultats		
Charges d'exploitation : programmes-qualité du lait, programme proAction et recherche	3 039 233	1 236 419
État de l'évolution du solde à percevoir des producteurs du Fonds du pool		
Distribution des recettes : frais d'analyse des échantillons de lait	2 781 796	2 609 228